

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 octobre 2021
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 9

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/10/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/10/2021
(accusé de réception du 13/10/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations culturelles - Année 2021

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant total de 609 031 €.

Madame Nabila PRIGENT et messieurs Bernard KALONN, Karim GHACHEM, Daniel LE BIGOT, Jean-Claude MUSHINGANTAHE étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (41 voix pour), d'autoriser madame la maire :

1 - à verser, au titre de l'année 2021, sur la ligne comptable n° 6574.810.33, les subventions détaillées par bénéficiaire dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 609 031 €.

Associations	Objet de la subvention	Montants
CULTURE BRETONNE		
Bodadeg ar Sonerion	Fonctionnement et compensation heures de cours	1 946 €
Evel Just	Organisation du Fest Noz Kalanna (St Sylvestre 2021)	5 000 €
THEATRE, DANSE, CIRQUE		
Théâtre de Cornouaille	Fonctionnement	602 085 €

2 - à signer l'avenant n°17 à la convention qui lie la commune de Quimper à l'association Théâtre de Cornouaille et définit leurs engagements respectifs en particulier sur le plan du financement de l'association, de sa gestion financière et de la gestion des locaux. L'avenant est destiné à entériner le montant de la subvention de fonctionnement.